



# Commune - PLOMBIERES-LES-BAINS

## Analyse Consolidée 2019

TRES. REMIREMONT

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>PRESENTATION DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE .....</b>	<b>4</b>
<b>POIDS DES BUDGETS ANNEXES DANS L'ENSEMBLE CONSOLIDE .....</b>	<b>4</b>
<b>LES FLUX CROISES DANS L'ENSEMBLE CONSOLIDE .....</b>	<b>5</b>
<b>1/ ETUDE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE .....</b>	<b>6</b>
<b>1.1/ LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT .....</b>	<b>6</b>
1.1.1/ LES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT .....	6
<b>FOCUS : LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>8</b>
1.1.2/ LES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT .....	11
1.1.3/ LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE .....	13
<b>1.2/ L'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>14</b>
1.2.1/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT .....	14
1.2.2/ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....	16
<b>2/ L'ETUDE DES RELATIONS BP/BA.....</b>	<b>20</b>
<b>2.1/ ETUDE DE LA STRUCTURE FINANCIERE .....</b>	<b>20</b>
2.1.1/ LA REPARTITION DE L'AUTOFINANCEMENT .....	20
2.1.2/ LA REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT .....	22
2.1.3/ LA REPARTITION DE L'ENDETTEMENT .....	23
<b>2.2/ INCIDENCE DES BA SUR LA STRUCTURE BILANCIELLE DU BP .....</b>	<b>24</b>
<b>PRINCIPAUX CONSTATS .....</b>	<b>26</b>
<b>TABLEAUX ANNEXES .....</b>	<b>27</b>
<b>LEXIQUE .....</b>	<b>31</b>

# INTRODUCTION

La commune de Plombières-les-Bains se situe au Sud des Vosges à la frontière avec la Haute-Saône. Sa population est de 1.678 habitants au dernier recensement de la population. Elle est adhérente à la Communauté de Communes de la Porte des Vosges méridionales (CCPVM), formée le 01er janvier 2017 par fusion de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges et de la Communauté de Communes des Vosges Méridionales avec extension à la commune de Saint-Amé. Le régime fiscal adopté est la fiscalité professionnelle unique.

L'étude porte sur les exercices 2015 à 2019, et plus particulièrement sur les 3 dernières années.

Les données proviennent du budget principal et de ses 3 budgets annexes Eau, Assainissement et Forêts. Un quatrième budget annexe intitulé "Animations" existait jusqu'en 2015.

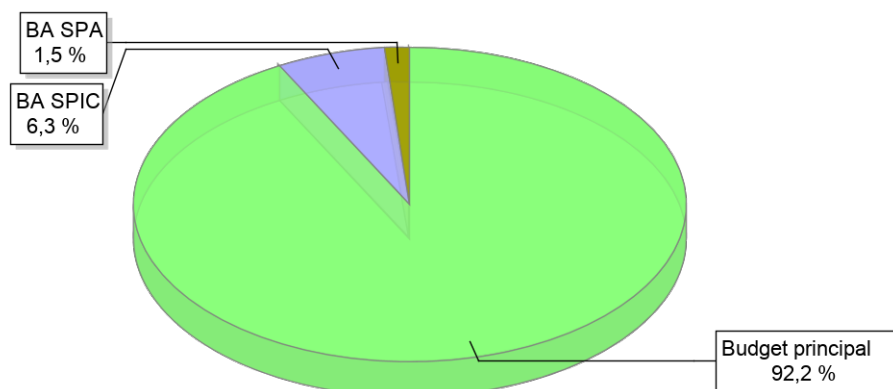
Les comparaisons sont établies avec les communes de même strate, à savoir les communes ayant une population comprise entre 500 et 1 999 habitants et ayant un régime fiscal à fiscalité professionnelle unique, ce qui représente 78 communes pour la moyenne départementale, 1 112 communes pour la moyenne régionale et 10 194 communes pour la moyenne nationale.

La population prise en compte pour cette analyse est celle dite avec double-comptes soit 1 716 habitants. Les fiches financières reprenant l'ensemble des données de la commune et les comparaisons avec les strates se trouvent en annexe.

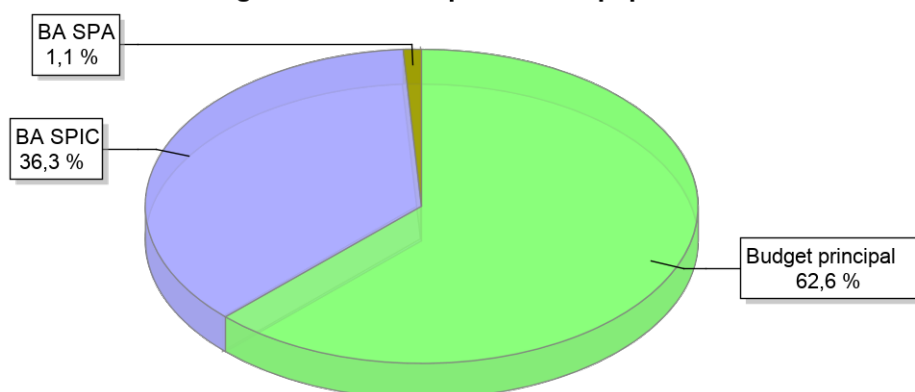
# PRÉSENTATION DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

## POIDS DES BUDGETS ANNEXES DANS L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

Poids des budgets dans les charges réelles de fonctionnement 2019



Poids des budgets dans les dépenses d'équipement 2019



La commune de Plombières-les-Bains compte 3 budgets annexes: Eau, Assainissement et Forêts. Elle disposait également d'un budget annexe "animations" jusqu'en 2015.

Les budgets annexes SPIC, qui sont les budgets "eau" et "assainissement" représentent un poids de 6,3% des charges réelles de fonctionnement en 2019 et 36,3 % des dépenses d'équipement cette même année.

Le budget annexe SPA qui correspond au budget annexe "Forêts" représente 1,5 % des charges réelles de fonctionnement en 2019 et 1,1 % des dépenses d'équipement.

# LES FLUX CROISÉS DANS L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ

En € Les flux croisés dans l'ensemble consolidé

Flux croisés	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel	117 927	0	0	0	0
Remboursement de frais	10 609	8 804	0	0	0
Excédents/déficit reversés au BP	29 100	48 000	48 000	38 000	52 311
Reversement SPIC à la collectivité de rattachement	0	0	0	0	0
Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés	0	0	0	0	0

	2015	2016	2017	2018	2019
Subventions de fonctionnement	629 059	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
Subventions exceptionnelles aux SPICS	0	0	0	0	0

Les opérations réciproques sont des opérations comptabilisées pour un même montant, en sens inverse, dans le budget principal et le budget annexe (charges de personnel, remboursements de frais, versements de subventions...).

S'agissant de mouvements internes à la collectivité elles gonflent les masses des comptes de façon artificielle lorsque l'on procède à la sommation des comptes des budgets annexes et du budget principal. Les flux croisés entre les budgets seront donc éliminés pour que les opérations réelles (paiement de salaires, etc) ne soient pas pris en compte deux fois.

L'application Anafi, outil support de cette analyse, détecte automatiquement les flux croisés sous réserve de l'exacte imputation comptable de ces opérations. Une imputation comptable erronée ou insuffisamment précise peut être à l'origine d'un recensement incomplet des flux croisés.

Les flux croisés détectés par l'application Anafi, correspondent à:

- Charges de personnel: remboursement de frais de personnel du budget animation au budget principal;
- Remboursement de frais: remboursement du budget animation à hauteur de 1 200 € en 2015 + remboursement du budget forêts de 9 409 € en 2015 et 8 804 € en 2016 de taxe foncière au budget principal;
- Excédents reversés au BP: reversement d'excédents du budget forêts chaque année au budget principal;
- Subventions de fonctionnement: versement du budget principal vers le budget animation.

Pour étudier l'ensemble consolidé, un retraitement a été effectué.

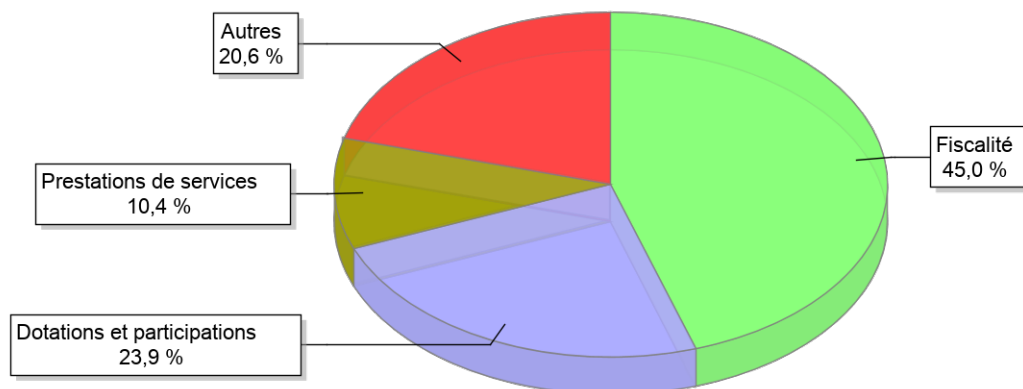
# 1/ ETUDE DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE

## 1.1/ LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

### 1.1.1/ LES PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT

Structure et évolution des produits réels de fonctionnement

Structure des produits de fonctionnement de l'ensemble consolidé (2019)



En €	Évolution des produits de fonctionnement réels consolidés					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
Produits de fonctionnement	2 889 030	2 971 339	2 635 734	3 141 733	3 172 993	1,0 %	9,8 %
Dont produits de fonctionnement réels	2 873 945	2 917 347	2 625 610	3 141 733	3 063 146	-2,5 %	6,6 %
dont produits réels des BA SPIC	819 897	373 594	354 301	541 543	308 819	-43,0 %	-62,3 %
Poids des BA SPIC dans le total des produits réels (en %)	29	13	13	17	10	-41,2 %	-65,5 %

Les produits de fonctionnement sont en augmentation de 1% en 2019 par rapport à 2018 et de 9,8 % sur la période. En 2019, ils représentent 1 849 €/hab dont 1 634 €/hab pour le budget principal. Comparé aux communes de la même strate, le niveau du budget principal est très supérieur à la moyenne des communes départementales qui est de 834 €/hab, mais également à la moyenne régionale qui se situe à 732 €/hab.

En 2019, ils sont composés à 45,0 % de produits fiscaux, de dotations et participations pour 23,9%, de prestations de services pour 10,4 % (eau + assainissement) et à 20,6 % par d'autres produits, notamment ceux issus du budget forêts et des locations.

Les produits de fonctionnement réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement. Il s'agit des crédits nets des comptes 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77 (sauf 775,776,777) et 791. La différence constatée avec le montant total des produits de fonctionnement s'explique donc par les produits des cessions d'immobilisations et par les quotes-parts des subventions d'investissements transférées (compte 777).

La part des budgets annexes annexes SPIC dans le total des produits de fonctionnements est de 10 % en 2019.

## Les produits courants

	Evolution des produits de fonctionnement courant consolidés					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>2 831 388</b>	<b>2 870 483</b>	<b>2 593 988</b>	<b>3 061 085</b>	<b>2 864 022</b>	<b>-6,4 %</b>	<b>1,2 %</b>
<b>dont Ressources fiscales</b>	<b>1 146 892</b>	<b>1 148 801</b>	<b>1 152 968</b>	<b>1 294 853</b>	<b>1 378 882</b>	<b>6,5 %</b>	<b>20,2 %</b>
Impôts locaux (y compris FNGIR)	406 391	404 461	405 546	411 815	419 522	1,9 %	3,2 %
Fiscalité reversée	306 218	275 662	286 966	555 965	550 372	-1,0 %	79,7 %
Autres impôts et taxes	434 283	468 678	460 456	327 073	408 988	25,0 %	-5,8 %
dont versement transport	0	0	0	0	0	-	-
dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0	0	-	-
<b>dont Prestations de services</b>	<b>152 732</b>	<b>216 210</b>	<b>218 157</b>	<b>413 293</b>	<b>319 970</b>	<b>-22,6 %</b>	<b>109,5 %</b>
dont redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0	0	-	-
<b>dont dotations et participations</b>	<b>1 525 468</b>	<b>815 589</b>	<b>748 939</b>	<b>732 607</b>	<b>732 722</b>	<b>0,0 %</b>	<b>-52,0 %</b>
dont DGF	790 532	733 144	671 966	673 211	659 043	-2,1 %	-16,6 %

Les produits de fonctionnement courant retenus correspondent aux produits réels de fonctionnement liés au cycle d'exploitation.

Ils comprennent notamment :

- les ressources fiscales (comptes 73) dont le produit des impôts locaux (comptes 731), la fiscalité reversée (comptes 732), le prélèvement sur les produits des jeux de casino (compte 7364) et la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la publicité foncière (compte 7381);

Ces ressources ont progressé de 6,5 % au cours en 2019 et de 20,2 % entre 2015 et 2019 en raison principalement de l'augmentation de la fiscalité reversée à partir de 2018 suite à la rétrocession de la CCPVM de la compétence voirie.

- le produit des prestations de services (comptes 70) qui comprennent les recettes issues des budgets eau et assainissement. A noter qu'en 2019, les recettes du budget eau sont enregistrées en tant que prestations de services (compte 70611) alors qu'elles étaient enregistrées au compte de vente d'eau (compte 7011) auparavant. Par ailleurs, la hausse importante de 2018 s'explique par le recouvrement de restes de la société thermale;

- les dotations et participations perçues (comptes 74) dont le produit de la DGF (comptes 741) qui a diminué de 16,6 % sur la période étudiée;

- les autres produits de gestion courante (comptes 75). Ils comprennent principalement les loyers et locations de salle. Ces produits ne figurent pas dans le tableau ci-dessus.

# FOCUS : LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

## Focus 1 : les impôts locaux

En €	Évolution des produits des impôts locaux et des reversements					Évolution		Repères - 2019	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019	Commune En € par habitant	Strate départementale
Taxe d'habitation (TH, THLV, THRS, GEMAPI et GEMAPILV) **	191 544	180 141	180 930	183 240	185 469	1,2 %	-3,2 %	108	136
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	192 537	197 463	198 845	200 803	205 389	2,3 %	6,7 %	120	100
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	26 249	26 535	26 720	27 060	27 663	2,2 %	5,4 %	16	12
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	0	0	0	0	0	-	-	0	0
Attribution du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	19 076	21 239	33 465	24 363	21 215	-12,9 %	11,2 %	12	20
Contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	-5 958	-14 767	-17 053	-11 948	-21 592	-80,7 %	-262,4 %	-13	-1
Produit de dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	0	0	0	0	0	-	-	0	2
Versement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	0	0	0	0	0	-	-	0	6
Prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	0	0	0	0	0	-	-	0	43

\*\* Majoration de TH sur les résidences secondaires à partir de 2015; GEMAPI et GEMAPILV à partir de 2016.

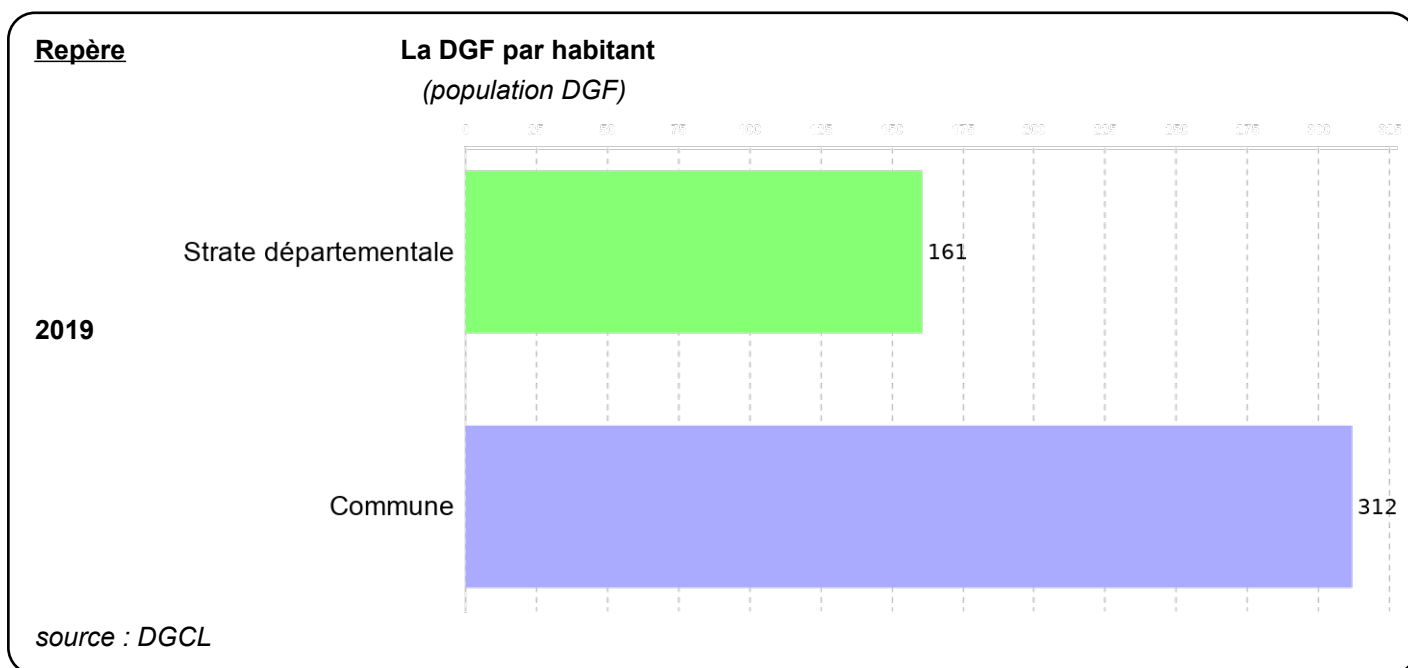
Sur la période étudiée, la collectivité n'a pas procédé à l'augmentation de ses taux d'imposition. Le taux de TH est de 13,27 %, le taux de TFB est de 13,03 % tandis que le taux de TFNB est de 40,08 %. En comparaison avec les communes de la même strate, le taux de TH est inférieur à la moyenne départementale qui est de 15,62 %. Les taux de TFB et de TFNB sont quant à eux supérieurs à la moyenne départementale qui sont respectivement de 12,02 % et de 25,49 %.

En raison de la stabilité des taux, les variations des produits de fiscalité s'expliquent uniquement par l'effet base, c'est à dire aux évolutions des bases de la collectivité par la revalorisation du coefficient annuel décidé en loi de finance et à l'évolution réelle des bases physiques.



## Focus 2 : la dgf et autres dotations

En €	Évolution de la DGF et des autres dotations					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
Dotations et participations	1 525 468	815 589	748 939	732 607	732 722	0,0 %	-52,0 %
DGF (compte 741)	790 532	733 144	671 966	673 211	659 043	-2,1 %	-16,6 %
Attributions de péréquation et de compensation	55 994	43 802	59 710	53 152	57 571	8,3 %	2,8 %
Autres dotations et participations	49 884	32 513	15 263	6 244	16 108	158,0 %	-67,7 %



La DGF se structure autour de deux composantes:

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs parts de péréquation (DSR, DNP).

Sur la période 2015-2019, la DGF a fortement baissé entre 2015 et 2017, passant de 790 K€ en 2015 à 672 K€ en 2017, soit une baisse de 15 % en 2 ans, en raison notamment de la contribution au redressement des finances publiques, avant de se stabiliser pour enregistre une baisse plus modeste de 1,9 % entre 2017 et 2019.

En détaillant la composition de la DGF, on remarque que la part forfaitaire diminue de 14,9 % entre 2015 et 2019 passant ainsi de 616 229 € en 2015 à 524 142 € en 2019, tandis que dans le même temps, la part péréquation baisse de 22,6 % passant de 174 303 € en 2015 à 134 901 € en 2019.

Les attributions de péréquation et de compensation enregistrent des fluctuations mais sont relativement stables sur la période (+ 2,8 %).

Les autres dotations et participations, dont FCTVA, sont en baisse de 67,7 % sur la période malgré une hausse notable en 2019 par rapport à 2018.

A noter le montant total important des dotations et participations en 2015 en raison d'une subventions d'exploitation de 629 K€ perçue par le budget animations, qui explique la baisse de 52 % de ce poste de recettes entre 2015 et 2019..

En €	Évolution du potentiel financier de la commune					Évolution		Repères - 2019
	2015	2016	2017	2018	2019	2018 / 2019	2015 / 2019	Strate départementale En €/hab
Potentiel financier	1 910 427	1 954 819	1 935 212	1 791 663	1 999 033	11,6 %	4,6 %	-
Potentiel financier par habitant*	819	861	889	842	946	12,4 %	15,5 %	717

\* population DGF

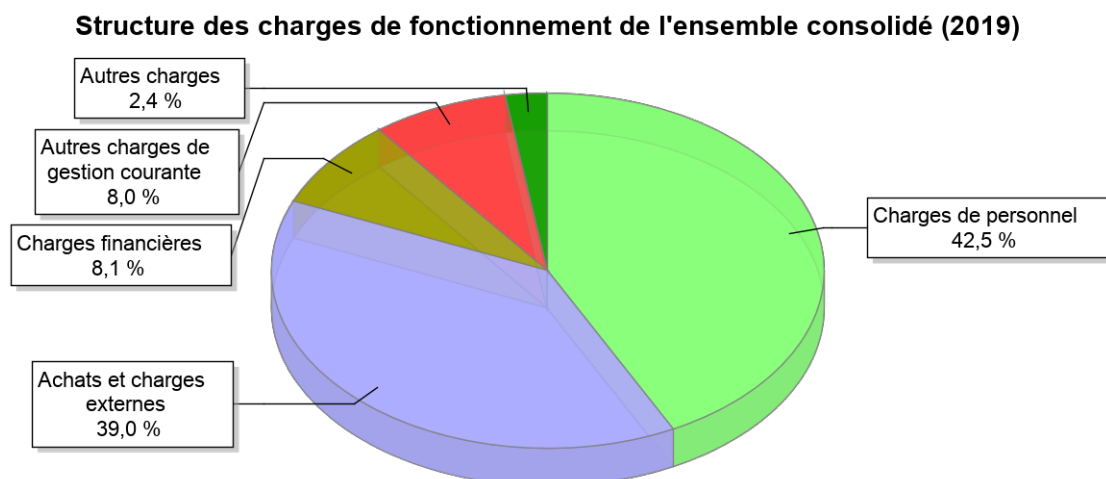
Source : DGCL

Le potentiel financier correspond au produit fiscal potentiel d'une commune, qui est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette commune si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes, majoré des dotations forfaitaires perçues par celle-ci.

Il est en hausse de 4,6 % entre 2015 et 2019 et s'établit à 1 999 K€ soit 946 €/hab, un niveau supérieur à la strate départementale dont la moyenne s'établit à 717 €/hab.

## 1.1.2/ LES CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

### Structure et évolution des charges réelles de fonctionnement



	Evolution des charges de fonctionnement consolidées					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 941 042</b>	<b>2 826 026</b>	<b>2 485 476</b>	<b>2 758 167</b>	<b>3 316 242</b>	<b>20,2 %</b>	<b>12,8 %</b>
Dont charges de fonctionnement réelles	2 598 953	2 445 598	2 383 413	2 417 272	2 692 391	11,4 %	3,6 %
Dont charges réelle des BA SPIC	628 159	191 897	166 156	128 541	170 574	32,7 %	-72,8 %
Poids des BA SPIC dans le total des charges réelles (en %)	24	8	7	5	6	20,0 %	-75,0 %

Les charges de fonctionnement se composent de :

- charges réelles de fonctionnement qui sont les charges de fonctionnement dont la comptabilisation se traduit par un décaissement pour la collectivité. Elles participent à la formation de la CAF brute;
- de charges dites calculées comprenant les dotations aux amortissements et/ou aux provisions (comptes 68), les valeurs comptables des immobilisations cédées (comptes 675) ainsi que les différences sur réalisations (positives) transférées en investissement (compte 676).

Les charges de fonctionnement réelles sont en hausse de 11,4 % en 2019, soit 275 K€. Cette hausse est à mettre à l'actif des charges de personnel et des achats et charges externes ce que nous détaillerons dans la page suivante.

Les charges réelles du budget principal représentent 1 446 €/hab soit un niveau 2 fois supérieur à la moyenne régionale qui s'établit à 658 €/hab. On observe également une augmentation des charges réelles SPIC de 32,7 % en 2019 qui fait suite à 3 années de baisse.

En 2019, la part des charges de fonctionnement les plus importantes sont les charges de personnel avec 42,5 %, suivi des achats et charges externes avec 39,0 %. Viennent ensuite les charges financières avec 8,1 %, les autres charges de gestion courante dont la part s'élève à 8,0 %, et les autres charges avec 2,4 %.

## Les charges courantes

	Évolution des charges de fonctionnement courant					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>2 153 254</b>	<b>2 155 352</b>	<b>2 090 151</b>	<b>2 216 401</b>	<b>2 449 768</b>	<b>10,5 %</b>	<b>13,8 %</b>
Charges de personnel	1 098 695	992 823	1 069 968	1 005 359	1 143 731	13,8 %	4,1 %
Achats et charges externes	775 233	911 975	731 251	930 117	1 049 159	12,8 %	35,3 %
Impôts, taxes et versements assimilés	57 169	40 976	45 845	43 169	41 393	-4,1 %	-27,6 %
Autres charges de gestion courante	222 157	209 578	243 086	237 756	215 484	-9,4 %	-3,0 %
dont contributions aux organismes de regroupement	0	0	0	0	0	-	-
dont subventions de fonctionnement versées aux organismes publics	637 059	5 000	14 000	0	6 000	-	-99,1 %
dont subventions de fonctionnement versées aux personnes de droit privé	70 456	67 020	70 027	84 155	71 995	-14,4 %	2,2 %

Les charges courantes retenues dans ANAFI correspondent aux charges de fonctionnement liées au cycle d'exploitation. Elles ne comprennent pas les charges financières, ni les dotations aux amortissements (hors coût de renouvellement des immobilisations) et ni les charges exceptionnelles.

Elles ont augmenté de 10,5 % (233 K€) en 2019 par rapport à 2018. Elle est principalement due à la hausse des charges de personnel de 13,8 % avec un recours important au personnel extérieur par l'intermédiaire du centre de gestion, et des achats et charges externes (+12,8 %) qui augmentent de 119 K€ dont les principaux postes d'augmentation sont:

- 611: Contrat de prestations de services = + 41 368 €;
- 615231: Entretien et réparations de voiries = + 18 795 €;
- 61558: Entretien réparations autres mobiliers = + 30 450 €;

Les subventions versées aux personnes de droit privé, après une augmentation de 14 K€ en 2018, retrouvent leur niveau habituel en 2019.

## 1.1.3/ LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE

La capacité d'autofinancement (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Il doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements.

	Formation de la capacité d'autofinancement brute					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>I-Produits de fonctionnement courant</b>	<b>2 831 388</b>	<b>2 870 483</b>	<b>2 593 988</b>	<b>3 061 085</b>	<b>2 864 022</b>	<b>-6,4 %</b>	<b>1,2 %</b>
<b>II-Charges de fonctionnement courant</b>	<b>2 153 254</b>	<b>2 155 352</b>	<b>2 090 151</b>	<b>2 216 401</b>	<b>2 449 768</b>	<b>10,5 %</b>	<b>13,8 %</b>
<b>III-EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>678 134</b>	<b>715 131</b>	<b>503 837</b>	<b>844 684</b>	<b>414 254</b>	<b>-51,0 %</b>	<b>-38,9 %</b>
<i>dont excédent brut d'exploitation SPIC</i>	<i>559 346</i>	<i>295 319</i>	<i>293 875</i>	<i>514 494</i>	<i>234 808</i>	<i>-54,4 %</i>	<i>-58,0 %</i>
Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	0	0	-	-
Produits financiers (hors reprises)	12	32 377	10	10	9	-10,0 %	-25,0 %
Charges financières (hors dotations)	224 285	254 589	214 035	196 988	218 139	10,7 %	-2,7 %
Produits exceptionnels (hors reprises) *	42 545	14 487	31 613	80 638	199 115	146,9 %	368,0 %
Charges exceptionnelles (hors dotations) *	221 413	35 657	79 227	3 883	24 484	530,5 %	-88,9 %
<b>IV-CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>274 992</b>	<b>471 748</b>	<b>242 198</b>	<b>724 461</b>	<b>370 755</b>	<b>-48,8 %</b>	<b>34,8 %</b>
<i>dont capacité d'autofinancement brute SPIC</i>	<i>191 738</i>	<i>181 698</i>	<i>188 144</i>	<i>413 002</i>	<i>138 244</i>	<i>-66,5 %</i>	<i>-27,9 %</i>

\* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges et de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes

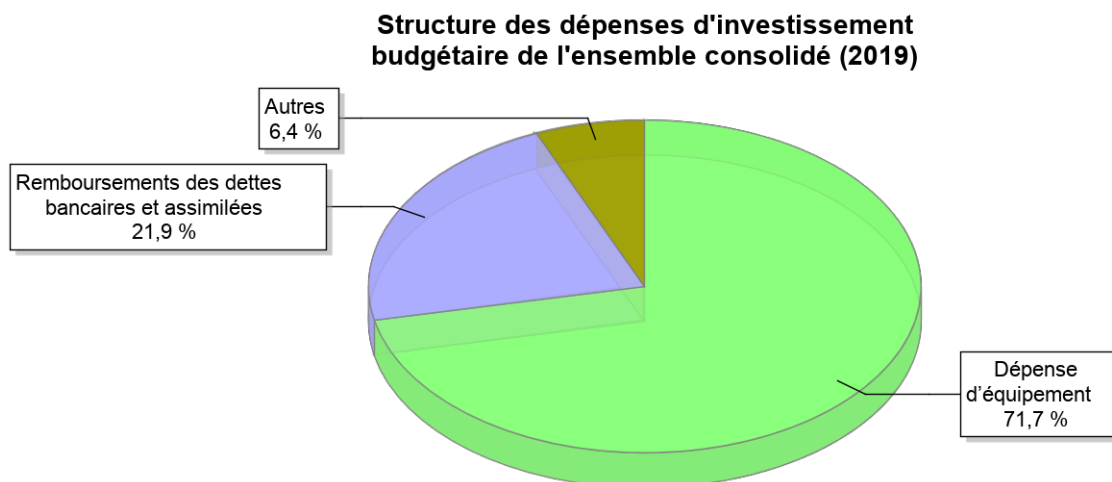
L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) correspond à l'excédent des produits de fonctionnement courant sur les charges de fonctionnement courant (comptes 70 à 75, et 60 à 65). Il est généralement admis que l'EBF d'une commune peut être considéré comme satisfaisant au-delà du seuil de 20 % des produits de fonctionnement, sous réserve que la collectivité n'enregistre pas des charges exceptionnelles récurrentes importantes. A l'inverse, en dessous de 20 %, l'EBF peut être considéré comme insuffisant. Dans le cas présent, avec une réduction de 51 % en 1 an, l'EBF ne représente plus que 13,5 % des produits de fonctionnement, soit un niveau insuffisant.

La CAF est obtenue au moyen des seules opérations qui se finalisent en trésorerie. Elle correspond à ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a acquitté l'ensemble de ses charges réelles de fonctionnement et encaissé la totalité de ses produits réels de fonctionnement. Quel que soit son niveau, la CAF doit permettre de couvrir à minima le remboursement en capital des emprunts ce qui n'est pas le cas pour la commune en 2019. Elle ne permet donc pas de financer ses investissements.

# 1.2/ L'INVESTISSEMENT

## 1.2.1/ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Structure des dépenses d'investissement



	Evolution des dépenses d'équipement consolidées					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Emplois d'investissement</b>	<b>917 053</b>	<b>1 426 497</b>	<b>1 045 309</b>	<b>1 146 477</b>	<b>1 830 648</b>	<b>59,7 %</b>	<b>99,6 %</b>
<b>dont dépenses d'équipement</b>	<b>554 585</b>	<b>418 028</b>	<b>646 762</b>	<b>754 351</b>	<b>1 312 750</b>	<b>74,0 %</b>	<b>136,7 %</b>
dont dépenses d'équipement des BA SPIC	526 406	182 616	186 466	77 752	476 847	513,3 %	-9,4 %
Poids des BA SPIC dans le total des dépenses d'équipement (en %)	95	44	29	10	36		

Les emplois d'investissement prennent en compte tous les mouvements budgétaires (se traduisant par l'émission d'un mandat) en débit sur les comptes des classes 1 et 2. Ils regroupent donc notamment les dépenses d'équipement et les remboursements de dettes bancaires.

Les dépenses d'équipement n'ont pas cessé de croître de 2016 à 2019, pour atteindre 1 312 K€ en 2019 ce qui représente 765 €/hab dont 821 K€ sur le budget principal représentant 479 €/hab, un niveau supérieur à la moyenne de la strate départementale (394 €/hab). Les dépenses d'équipement réalisées sur les budgets SPIC, avec 477 K€ représentent 36 % du montant total des dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement représentent 71,7% du total des dépenses d'investissement tandis que les remboursements de dettes représentent 21,9 %. Le solde, soit 6,4 %, correspond aux remboursements des emprunts liés aux compétences rétrocédées par la CCPVM.

## Evolution des immobilisations

	Évolution des immobilisations de l'ensemble consolidé					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>55 309</b>	<b>224 208</b>	<b>274 858</b>	<b>204 903</b>	<b>270 937</b>	<b>32,2 %</b>	<b>389,9 %</b>
dont subventions d'investissement accordées	0	0	0	33 050	0	-100,0 %	-
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>499 276</b>	<b>193 820</b>	<b>371 903</b>	<b>549 448</b>	<b>1 041 813</b>	<b>89,6 %</b>	<b>108,7 %</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>39 466</b>	<b>0</b>	<b>-100,0 %</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations affectées, concédées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Ce tableau permet de constater que les dépenses d'équipement sont imputées prioritairement au compte 23 "immobilisations en cours".

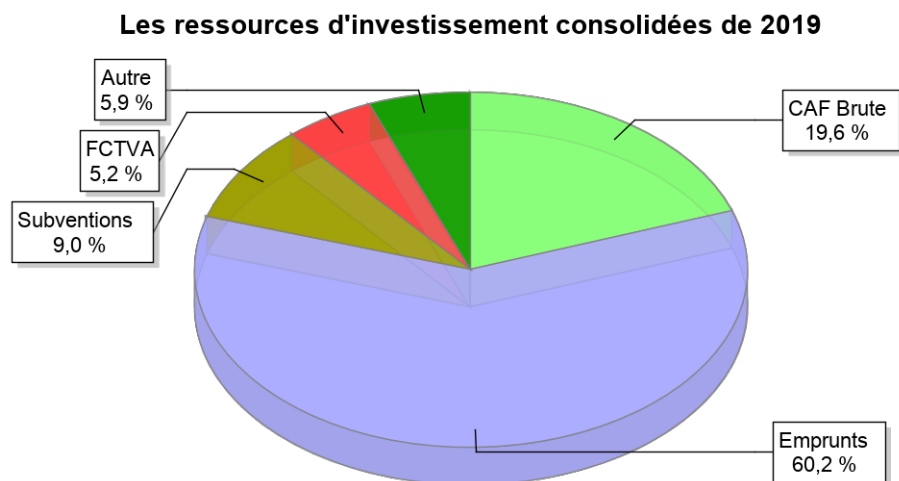
Les immobilisations en cours doivent faire régulièrement l'objet d'imputation définitive afin d'obtenir une image fidèle de l'inventaire de la commune.

En 2019, les principales dépenses d'équipement concernaient:

- restauration de la toiture de l'église;
- travaux de voirie;
- travaux sur le réseau d'eau potable

## 1.2.2/ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### Structure des ressources d'investissement



Pour financer ses investissements, la commune a eu recours à l'emprunt pour 1 141 k€ tous budgets confondus ce qui constitue la ressource d'investissement la plus importante en 2019. Cette ressource représente 60,2 % des ressources d'investissements.

La CAF brute , d'un montant de 371 k€, représente 19,6 % des ressources d'investissements.

Les autres composantes sont les subventions (9,0 %), le FCTVA (5,2 %) et d'autres ressources à hauteur de 5,9 % qui correspondent principalement dans le cas présent à un don de 94 677 € de l'association de soutien pour la restauration de l'église.



## La capacité d'autofinancement nette

	Évolution de la capacité d'autofinancement nette					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Capacité d'autofinancement brute</b>	<b>274 992</b>	<b>471 748</b>	<b>242 198</b>	<b>724 461</b>	<b>370 755</b>	<b>-48,8 %</b>	<b>34,8 %</b>
dont capacité d'autofinancement brute SPIC	191 738	181 698	188 144	413 002	138 244	-66,5 %	-27,9 %
<b>Remboursement des dettes bancaires et assimilées</b>	<b>362 207</b>	<b>381 472</b>	<b>398 547</b>	<b>343 535</b>	<b>400 860</b>	<b>16,7 %</b>	<b>10,7 %</b>
dont remboursement SPIC	158 434	108 210	113 062	118 132	123 431	4,5 %	-22,1 %
<b>Capacité d'autofinancement nette des remboursements</b>	<b>-87 215</b>	<b>90 277</b>	<b>-156 349</b>	<b>380 926</b>	<b>-30 104</b>	<b>-</b>	<b>65,5 %</b>
dont capacité d'autofinancement nette SPIC	33 303	73 487	75 082	294 869	14 813	-95,0 %	-55,5 %
% SPIC/TOTAL	-38	81	-48	77	-49	-	-28,9 %

La CAF brute est très fluctuante. Ainsi, elle est de 242 K€ en 2017, 724 K€ en 2018 et de 370 K€ en 2019.

Le montant des remboursements des dettes bancaires est compris annuellement entre 350 K€ et 400 K€. Ce niveau de remboursement annuel consomme une année sur deux la totalité de la CAF brute ce qui engendre une CAF nette négative à trois reprises au cours de ces 5 années étudiées.

A noter que ce calcul de CAF nette ne prend pas en compte le montant des remboursements de l'emprunt de la CCPVM pris en charge par la commune suite à la rétrocession de la compétence voirie.

## Les ressources stables d'investissement

	Évolution des ressources d'investissement consolidées					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Autres ressources d'investissement</b>	<b>885 935</b>	<b>3 375 555</b>	<b>463 668</b>	<b>925 959</b>	<b>1 894 115</b>	<b>104,6 %</b>	<b>113,8 %</b>
<b>Dont FCTVA</b>	<b>125 044</b>	<b>14 257</b>	<b>15 731</b>	<b>66 275</b>	<b>99 398</b>	<b>50,0 %</b>	<b>-20,5 %</b>
Dont FCTVA des BA SPIC	73 418	0	0	0	0	-	-100,0 %
% BA SPIC/TOTAL FCTVA	59	0	0	0	0	-	-100,0 %
<b>Dont subventions reçues</b>	<b>478 115</b>	<b>619 542</b>	<b>188 778</b>	<b>37 717</b>	<b>170 320</b>	<b>351,6 %</b>	<b>-64,4 %</b>
Dont subventions reçues BA SPIC	469 179	0	39 323	0	19 170	-	-95,9 %
% BA SPIC/TOTAL SUBVENTIONS RECUES	98	0	21	0	11	-	-88,8 %
<b>Dont Emprunts de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>1 632 367</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 141 000</b>	-	-
Dont emprunts de l'exercice BA SPIC	0	0	0	0	743 000	-	-
% BA SPIC/TOTAL EMPRUNTS DE L'EXERCICE	-	0	-	-	65	-	-

Les ressources d'investissement budgétaires prennent en compte tous les mouvements budgétaires (se traduisant par l'émission d'un titre) en crédit sur les comptes des classes 1 et 2, auxquels il faut ajouter la CAF brute.

Les subventions et le FCTVA varient naturellement en fonction du montant des dépenses d'équipement réalisées au cours de l'année et lors de l'année précédente, ce qui explique que le montant des subventions perçues en 2016 (619 K€) soit supérieur au montant des dépenses d'équipement effectuées au cours de l'année (418 K€). A l'inverse, 2 M€ de dépenses d'équipement ont été comptabilisées en 2018 et 2019 pour un montant total de subvention de 208 K€.

En 2019, les ressources d'investissement s'élèvent à 1 894 115 € et se composent principalement de:

- emprunts pour 1 141 000 €;
- la CAF brute pour 370 755 €;
- subventions pour 170 320 €;
- FCTVA pour 99 398 €;
- dons pour 95 939 € (réfection de l'église);
- la taxe d'aménagement pour 5 863 €;

## L'endettement

	Évolution de la dette consolidée					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Encours total de la dette au 31 décembre</b>	<b>4 877 765</b>	<b>6 128 660</b>	<b>5 739 488</b>	<b>5 394 203</b>	<b>6 135 844</b>	<b>13,7 %</b>	<b>25,8 %</b>
<b>dont encours des dettes bancaires et assimilées</b>	<b>4 863 762</b>	<b>6 114 657</b>	<b>5 716 110</b>	<b>5 372 575</b>	<b>6 112 715</b>	<b>13,8 %</b>	<b>25,7 %</b>
dont encours des dettes bancaires SPIC	3 452 401	2 442 365	2 329 303	2 211 171	2 830 740	28,0 %	-18,0 %
% SPIC/TOTAL	71	40	41	41	46	12,2 %	-35,2 %

L'encours total de la dette comprend l'encours des dettes bancaires et assimilées ainsi que les cautions de logements qui s'élève pour la commune à 23 129 € au 31/12/2019.

L'encours de dettes bancaires et assimilées consolidé est de 6 112 K€ ce qui représente 3 562 €/hab dont 3 281 K€ à mettre à l'actif du budget principal ce qui représente 1 913 €/hab un niveau très important. A titre de comparaison, la moyenne départemental, pour le budget principal, est de 468 €/hab. La commune ayant eu recours à l'emprunt au cours de l'année 2019, la dette a augmenté de 13,8 % pour retrouver son niveau de 2016.

A noter que cet encours de dette ne prend pas en compte l'emprunt pris en charge de la CCPVM suite à la rétrocession de compétence dont le capital restant à rembourser au 31/12/2019 est de 438 K€.

Le ratio dette sur produits de fonctionnement réels est égal à 24 mois. A titre de comparaison, au dessus de 18 mois, une commune fait partie du groupe des communes les plus endettées.

La capacité de désendettement (dette/CAF brute) est de 16 ans et 6 mois. Cela signifie qu'il faudrait plus de seize années d'autofinancement pour rembourser la totalité de la dette. Il est généralement considéré qu'une capacité de désendettement supérieur à 12 ans traduit une situation de surendettement, ce qui se matérialise ici par une CAF nette négative.

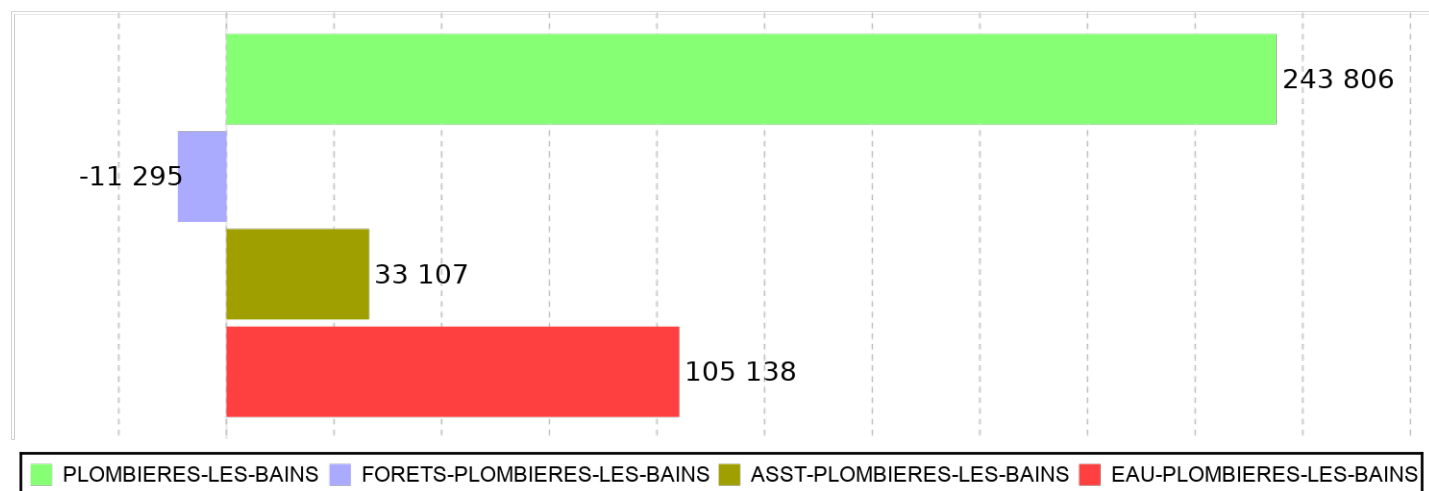
## 2/ L'ETUDE DES RELATIONS BP/BA

### 2.1/ ETUDE DE LA STRUCTURE FINANCIERE

#### 2.1.1/ LA REPARTITION DE L'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute

Répartition de la CAF brute de 2019



En €	Répartition de la CAF brute					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
PLOMBIERES-LES-BAINS	59 310	271 995	67 805	274 113	243 806	-11,1 %	311,1 %
FORETS-PLOMBIERES-LES-BAINS	23 944	18 056	-13 752	37 347	-11 295	-	-
ASST-PLOMBIERES-LES-BAINS	-38 502	41 709	64 885	286 496	33 107	-88,4 %	-
EAU-PLOMBIERES-LES-BAINS	105 956	139 989	123 259	126 506	105 138	-16,9 %	-0,8 %
ANIMATIONS-PLOMBIERES-LES-BAINS	124 284	-	-	-	-	-	-

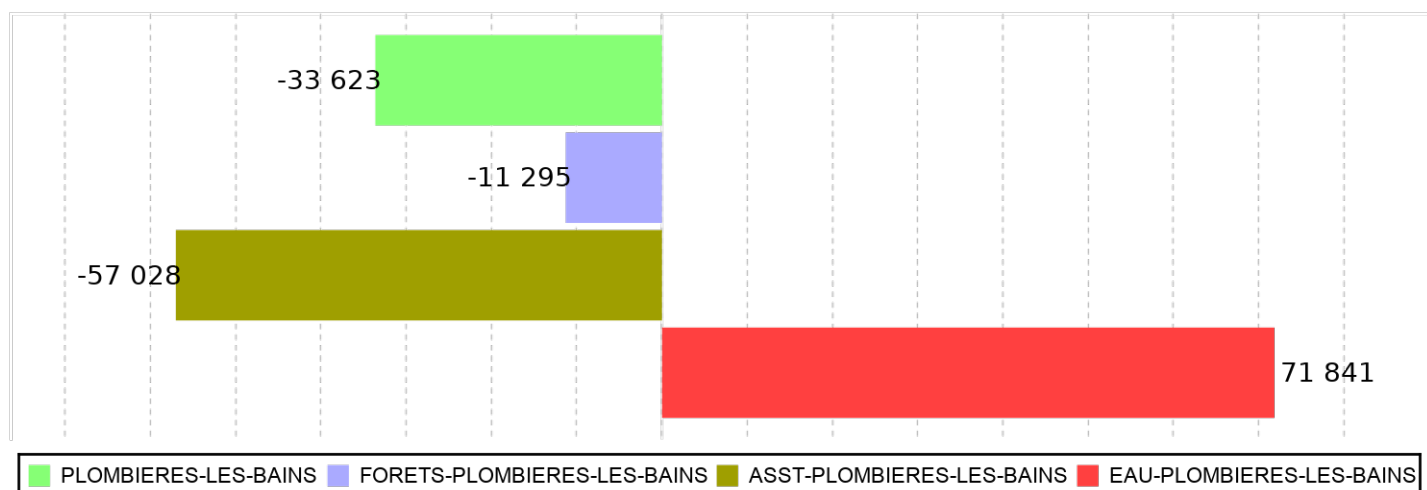
La CAF brute est principalement constituée par le budget principal qui génère 244 K€ de CAF brute en 2019.

Le budget forêts présente parfois une CAF brute négative du fait du reversement des excédents au budget principal. A noter qu'une annulation de titre de 10 K€ contribue à obtenir une CAF brute négative en 2019.

Les budgets annexes assainissement et eau présentent une CAF brute positive (hormis en 2015 pour le budget assainissement).

## La capacité d'autofinancement nette

### Répartition de la CAF Nette de 2019



En €	Répartition de la CAF nette					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
PLOMBIERES-LES-BAINS	-144 463	-1 266	-217 680	48 710	-33 623	-	76,7 %
FORETS-PLOMBIERES-LES-BAINS	23 944	18 056	-13 752	37 347	-11 295	-	-
ASST-PLOMBIERES-LES-BAINS	-113 857	-37 097	-17 529	200 308	-57 028	-	49,9 %
EAU-PLOMBIERES-LES-BAINS	77 744	110 584	92 612	94 562	71 841	-24,0 %	-7,6 %
ANIMATIONS-PLOMBIERES-LES-BAINS	69 417	-	-	-	-	-	-

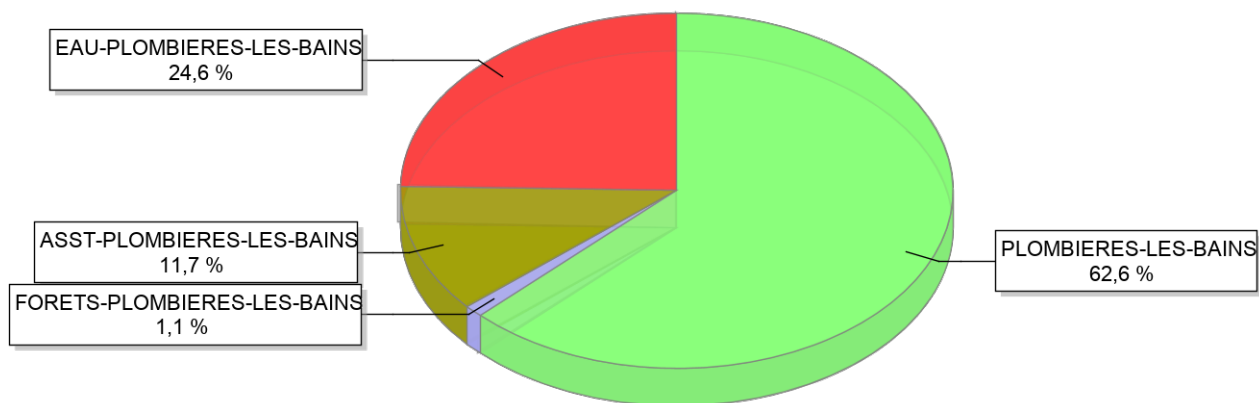
A l'inverse, la CAF nette 2019 n'est positive que sur le budget "Eau" qui est le seul budget à avoir une CAF nette positive sur toute la période étudiée.

Le budget principal et le budget assainissement affichent des CAF nettes négatives, hormis en 2018.

Le niveau de la CAF nette du budget eau n'est pas systématiquement suffisant pour obtenir une CAF nette consolidée positive. Celle-ci est négative à trois reprises au cours des 5 années étudiées.

## 2.1.2/ LA REPARTITION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

### Répartition des dépenses d'équipement de 2019



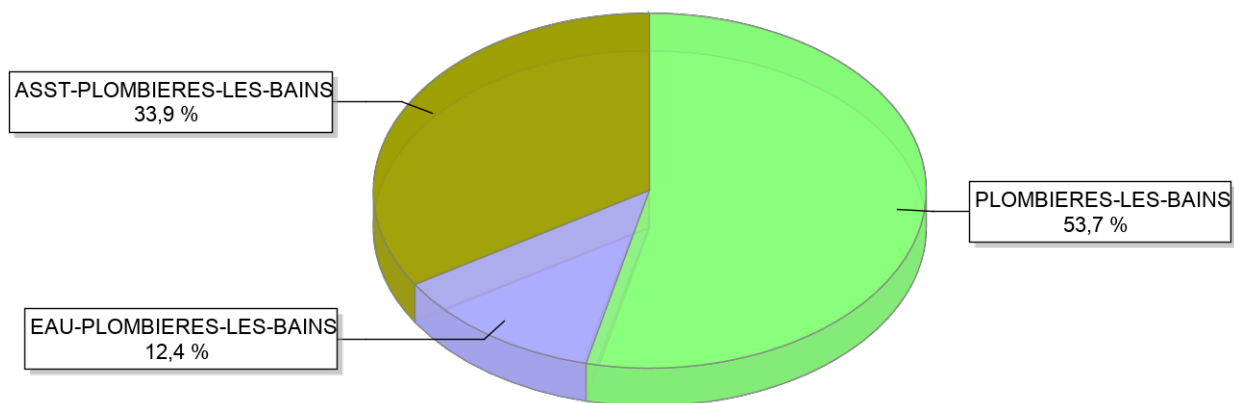
En €	Répartition des dépenses d'équipement					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
PLOMBIERES-LES-BAINS	25 824	224 037	451 762	676 599	821 562	21,4 %	3 081,4 %
FORETS-PLOMBIERES-LES-BAINS	2 356	11 375	8 534	0	14 342	-	508,7 %
ASST-PLOMBIERES-LES-BAINS	546	9 247	46 131	810	153 300	18 825,9 %	27 976,9 %
EAU-PLOMBIERES-LES-BAINS	119 313	173 369	140 335	76 942	323 548	320,5 %	171,2 %
ANIMATIONS-PLOMBIERES-LES-BAINS	406 546	-	-	-	-	-	-

Les dépenses d'équipement du budget principal n'ont cessé de croître depuis 2015 passant de 26 K€ en 2015 à 822 K€ en 2019. En 2019, les dépenses d'équipement du budget principal représentent 62,6 % du total des dépenses d'équipement qui est de 1 313 K€.

Au cours de cette année 2019, les dépenses d'équipement ont été les plus importantes de la période pour tous les budgets. Les dépenses du budget eau se sont élevées à 324 K€ (24,6 % du total des dépenses), celles du budget assainissement à 153 K€ (11,7 % du total des dépenses) et celles du budget forêts à 14 K€ (1,1 % du total des dépenses).

## 2.1.3/ LA REPARTITION DE L'ENDETTEMENT

Répartition de l'encours total de la dette de 2019



En €	Répartition de l'encours bancaire					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
PLOMBIERES-LES-BAINS	1 411 361	3 672 292	3 386 807	3 161 404	3 281 975	3,8 %	132,5 %
FORETS-PLOMBIERES-LES-BAINS	0	0	0	0	0	-	-
ASST-PLOMBIERES-LES-BAINS	2 159 655	2 080 849	1 998 435	1 912 247	2 072 112	8,4 %	-4,1 %
EAU-PLOMBIERES-LES-BAINS	390 920	361 516	330 868	298 924	758 628	153,8 %	94,1 %
ANIMATIONS-PLOMBIERES-LES-BAINS	901 825	-	-	-	-	-	-

L'endettement se répartit sur presque tous les budgets. Seul le budget forêts n'a pas d'emprunts en cours. La part la plus importante au 31 décembre 2019 est à mettre à l'actif du budget principal avec 3 281 K€ représentant 53,7 % de l'endettement total. A noter que le budget principal a intégré l'emprunt du budget annexe "Animations" en 2016.

Le budget assainissement avec 2 072 K€ d'endettement représente 33,9 % de l'endettement total tandis que le budget eau avec 758 K€ représente 12,4 %.

Tous ces budgets ont enregistré de nouveaux emprunts en 2019 avec 398 K€ pour le budget principal, 250 K€ pour le budget assainissement et 493 K€ pour le budget eau, soit un total de 1 141 K€ d'emprunts contractés en 2019.

Précédemment, seul le budget principal avait bénéficié d'un emprunt en 2016 pour un montant de 1 632 K€.

Sur la période 2015-2019, il y a une stabilité du niveau d'endettement sur le budget principal et le budget assainissement (absence de désendettement) à laquelle s'est ajouté un supplément d'emprunt sur le budget "Eau" en 2019.

## 2.2/ INCIDENCE DES BA SUR LA STRUCTURE BILANCIELLE DU BP

La mesure de l'équilibre financier s'effectue par le biais du bilan fonctionnel. Etabli à partir d'un reclassement des postes du bilan par fonction (opérations d'investissement et leur financement ; dettes et créances à court terme ; trésorerie), il met en évidence trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie, qui permettent d'apprécier la solidité financière de la collectivité. L'étude de la structure bilancielle du budget principal permet de mettre en évidence de manière globale l'incidence des budgets annexes sur la trésorerie au travers des comptes de liaison entre le budget principal et ses budgets annexes.

En €	Structure bilancielle du budget principal					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>Actif immobilisé brut dont:</b>	<b>19 618 720</b>	<b>22 718 290</b>	<b>23 156 631</b>	<b>23 827 967</b>	<b>28 101 590</b>	<b>17,9 %</b>	<b>43,2 %</b>
Immobilisations corporelles	16 802 125	19 748 497	20 181 701	20 782 378	24 989 723	20,2 %	48,7 %
Immobilisations incorporelles	2 508 373	2 630 837	2 639 210	2 709 870	2 776 148	2,4 %	10,7 %
Immobilisations financières	308 222	308 222	308 222	308 222	308 222	0,0 %	0,0 %
<b>Ressources propres dont :</b>	<b>20 279 547</b>	<b>24 801 927</b>	<b>24 752 973</b>	<b>24 909 861</b>	<b>28 972 452</b>	<b>16,3 %</b>	<b>42,9 %</b>
Capitaux propres	17 349 478	18 776 812	19 003 969	19 146 432	22 448 981	17,2 %	29,4 %
Amortissements et provisions	1 505 205	2 338 819	2 338 819	2 580 397	3 328 405	29,0 %	121,1 %
Dettes financières	1 424 865	3 686 295	3 410 185	3 183 033	3 195 066	0,4 %	124,2 %
Dont dettes entre structures locales	0	0	0	0	-110 038	-	-
<b>FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>	<b>660 828</b>	<b>2 083 637</b>	<b>1 596 342</b>	<b>1 081 894</b>	<b>870 861</b>	<b>-19,5 %</b>	<b>31,8 %</b>
<b>Actifs circulant dont :</b>	<b>1 399 154</b>	<b>801 207</b>	<b>782 673</b>	<b>1 086 771</b>	<b>777 390</b>	<b>-28,5 %</b>	<b>-44,4 %</b>
Stocks et en cours	0	0	0	0	0	-	-
Redevables et comptes rattachés	75 341	115 451	95 161	371 182	83 978	-77,4 %	11,5 %
Comptes de liaison (SD)	727 989	0	0	0	0	-	-100,0 %
<b>Passifs circulant dont</b>	<b>633 347</b>	<b>739 521</b>	<b>642 722</b>	<b>591 612</b>	<b>1 247 245</b>	<b>110,8 %</b>	<b>96,9 %</b>
Dettes sur achats d'exploitation	38 293	67 456	70 218	18 921	43 443	129,6 %	13,4 %
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0	0	-	-
Comptes de liaison (SC)	576 987	571 924	448 824	418 616	1 031 463	146,4 %	78,8 %
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>765 807</b>	<b>61 685</b>	<b>139 950</b>	<b>495 158</b>	<b>-469 856</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie active dont:</b>	<b>495 020</b>	<b>2 021 951</b>	<b>1 456 392</b>	<b>586 735</b>	<b>1 340 717</b>	<b>128,5 %</b>	<b>170,8 %</b>
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0	-	-
Disponibilités	495 020	2 021 951	1 456 392	586 435	1 340 417	128,6 %	170,8 %
<b>Trésorerie passive dont</b>	<b>600 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-100,0 %</b>
Crédits et lignes de trésorerie	600 000	0	0	0	0	-	-100,0 %
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>-104 980</b>	<b>2 021 951</b>	<b>1 456 392</b>	<b>586 735</b>	<b>1 340 717</b>	<b>128,5 %</b>	<b>-</b>



En €	Détail des comptes de liaison par budget annexe (Solde créditeur)					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
PLOMBIERES-LES-BAINS	-151 002	571 924	448 824	418 616	1 031 463	146,4 %	-
FORETS-PLOMBIERES-LES-BAINS	-23 042	-20 097	-25 711	-27 088	-49 637	-83,2 %	-115,4 %
ASST-PLOMBIERES-LES-BAINS	-143 474	-111 105	-41 905	-7 026	-336 860	-4 694,5 %	-134,8 %
EAU-PLOMBIERES-LES-BAINS	-410 471	-440 722	-381 207	-384 503	-644 966	-67,7 %	-57,1 %
ANIMATIONS-PLOMBIERES-LES-BAINS	727 989	-	-	-	-	-	-

En 2019, les comptes de liaisons du budget principal sont créditeurs ce qui signifie que les budgets annexes apportent de la trésorerie au budget principal à hauteur d'1 M€ sur le total de 1,3 M€ figurant au bilan.

En observant le bilan du budget principal, on remarque une augmentation importante des immobilisations corporelles et des capitaux propres suite au retour de mises à disposition à la CCPVM liés à la compétence voirie.

# PRINCIPAUX CONSTATS

La situation financière de la commune de Plombières-les-Bains se caractérise par:

- des produits de fonctionnement courant composés à 73,7 % par les impôts, taxes, dotations et participations;
- des charges de fonctionnement réelles en augmentation de 11,4 % en 2019 et de 3,6 % sur la période étudiée;
- une capacité d'autofinancement nette consolidée négative une année sur deux. En 2019, elle est négative à 30 K€ dont - 33 K€ sur le budget principal et - 57 K€ sur le budget assainissement. Hormis en 2018, la CAF nette de ces deux budgets a toujours été négative. Seule la CAF nette du budget Eau est toujours positive;
- un endettement important au vu de ses capacités de remboursement actuelles;
- une trésorerie importante fin 2019 suite aux emprunts contractés en cette fin d'année;
- des dépenses d'équipement en constante augmentation depuis 2016;

Pour les prochaines années:

- la commune devra, dans l'exécution de son budget, rechercher à consolider ses recettes tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement afin de parvenir à obtenir à minima une CAF brute suffisante au remboursement de la dette. La situation actuelle est délicate avec des marges de manœuvre très limitées sur le budget principal ou le budget "Assainissement", en raison d'opérations d'équipement importantes, notamment en 2019.

# TABLEAUX ANNEXES

Structure du tableau de référentiel des BA d'une Commune

SIRET	Nomenclature	2015	2016	2017	2018	2019	Centralisation
21880351800016	M14	PLOMBIERES- LES-BAINS	PLOMBIERES- LES-BAINS	PLOMBIERES- LES-BAINS	PLOMBIERES- LES-BAINS	PLOMBIERES- LES-BAINS	Oui
21880351800081	M14	FORETS- PLOMBIERES- LES-BAINS	FORETS- PLOMBIERES- LES-BAINS	FORETS- PLOMBIERES- LES-BAINS	FORETS- PLOMBIERES- LES-BAINS	FORETS- PLOMBIERES- LES-BAINS	Oui
21880351800107	M49	ASST- PLOMBIERES- LES-BAINS	ASST- PLOMBIERES- LES-BAINS	ASST- PLOMBIERES- LES-BAINS	ASST- PLOMBIERES- LES-BAINS	ASST- PLOMBIERES- LES-BAINS	Oui
21880351800115	M49	EAU- PLOMBIERES- LES-BAINS	EAU- PLOMBIERES- LES-BAINS	EAU- PLOMBIERES- LES-BAINS	EAU- PLOMBIERES- LES-BAINS	EAU- PLOMBIERES- LES-BAINS	Oui
21880351800131	-	ANIMATIONS- PLOMBIERES- LES-BAINS	-	-	-	-	-

	Formation de la capacité d'autofinancement brute consolidée					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>2 831 388</b>	<b>2 870 483</b>	<b>2 593 988</b>	<b>3 061 085</b>	<b>2 864 022</b>	<b>-6,4 %</b>	<b>1,2 %</b>
<b>Dont ressources fiscales</b>	<b>1 146 892</b>	<b>1 148 801</b>	<b>1 152 968</b>	<b>1 294 853</b>	<b>1 378 882</b>	<b>6,5 %</b>	<b>20,2 %</b>
Impôts et taxes (y compris FNGIR)	406 391	404 461	405 546	411 815	419 522	1,9 %	3,2 %
Fiscalité reversée	306 218	275 662	286 966	555 965	550 372	-1,0 %	79,7 %
Autres impôts et taxes	434 283	468 678	460 456	327 073	408 988	25,0 %	-5,8 %
dont versement de transport	0	0	0	0	0	-	-
dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0	0	-	-
<b>dont Prestations de services</b>	<b>152 732</b>	<b>216 210</b>	<b>218 157</b>	<b>413 293</b>	<b>319 970</b>	<b>-22,6 %</b>	<b>109,5 %</b>
dont redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0	0	0	0	0	-	-
<b>dont dotations et participations</b>	<b>1 525 468</b>	<b>815 589</b>	<b>748 939</b>	<b>732 607</b>	<b>732 722</b>	<b>0,0 %</b>	<b>-52,0 %</b>
dont DGF	790 532	733 144	671 966	673 211	659 043	-2,1 %	-16,6 %
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>2 153 254</b>	<b>2 155 352</b>	<b>2 090 151</b>	<b>2 216 401</b>	<b>2 449 768</b>	<b>10,5 %</b>	<b>13,8 %</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 098 695</b>	<b>992 823</b>	<b>1 069 968</b>	<b>1 005 359</b>	<b>1 143 731</b>	<b>13,8 %</b>	<b>4,1 %</b>
<b>Achats et charges externes</b>	<b>775 233</b>	<b>911 975</b>	<b>731 251</b>	<b>930 117</b>	<b>1 049 159</b>	<b>12,8 %</b>	<b>35,3 %</b>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>57 169</b>	<b>40 976</b>	<b>45 845</b>	<b>43 169</b>	<b>41 393</b>	<b>-4,1 %</b>	<b>-27,6 %</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>222 157</b>	<b>209 578</b>	<b>243 086</b>	<b>237 756</b>	<b>215 484</b>	<b>-9,4 %</b>	<b>-3,0 %</b>
dont contributions aux organismes de regroupement	0	0	0	0	0	-	-
dont subventions de fonctionnement versées aux organismes publics	637 059	5 000	14 000	0	6 000	-	-99,1 %
dont subventions de fonctionnement versées aux personnes de droit privé	70 456	67 020	70 027	84 155	71 995	-14,4 %	2,2 %
<b>EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>678 134</b>	<b>715 131</b>	<b>503 837</b>	<b>844 684</b>	<b>414 254</b>	<b>-51,0 %</b>	<b>-38,9 %</b>
dont excédent brut d'exploitation SPIC	559 346	295 319	293 875	514 494	234 808	-54,4 %	-58,0 %
Transferts de charges d'exploitation	0	0	0	0	0	-	-
Produits financiers (hors reprises)	12	32 377	10	10	9	-10,0 %	-25,0 %
Charges financières (hors dotations)	224 285	254 589	214 035	196 988	218 139	10,7 %	-2,7 %
Produits exceptionnels (hors reprises) *	42 545	14 487	31 613	80 638	199 115	146,9 %	368,0 %
Charges exceptionnelles (hors dotations) *	221 413	35 657	79 227	3 883	24 484	530,5 %	-88,9 %
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE</b>	<b>274 992</b>	<b>471 748</b>	<b>242 198</b>	<b>724 461</b>	<b>370 755</b>	<b>-48,8 %</b>	<b>34,8 %</b>
dont capacité d'autofinancement brute SPIC	191 738	181 698	188 144	413 002	138 244	-66,5 %	-27,9 %

\* À compter de 2018 pour les M57, certains comptes de charges et de produits exceptionnels sont supprimés et sont incorporés dans d'autres comptes

En €	Répartition des produits de fonctionnement réels					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
PLOMBIERES-LES-BAINS	1 954 042	2 478 021	2 267 686	2 529 129	2 725 796	7,8 %	39,5 %
FORETS-PLOMBIERES-LES-BAINS	100 006	65 732	3 624	71 061	28 531	-59,8 %	-71,5 %
ASST-PLOMBIERES-LES-BAINS	141 200	213 714	212 924	401 625	179 832	-55,2 %	27,4 %
EAU-PLOMBIERES-LES-BAINS	135 885	159 880	141 376	139 918	128 987	-7,8 %	-5,1 %
ANIMATIONS-PLOMBIERES-LES-BAINS	542 812	-	-	-	-	-	-

En €	Répartition des charges de fonctionnement réelles					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
PLOMBIERES-LES-BAINS	2 523 791	2 206 026	2 199 880	2 255 016	2 481 990	10,1 %	-1,7 %
FORETS-PLOMBIERES-LES-BAINS	114 570	104 480	65 376	71 714	92 137	28,5 %	-19,6 %
ASST-PLOMBIERES-LES-BAINS	179 702	172 005	148 039	115 129	146 725	27,4 %	-18,4 %
EAU-PLOMBIERES-LES-BAINS	29 930	19 892	18 117	13 412	23 849	77,8 %	-20,3 %
ANIMATIONS-PLOMBIERES-LES-BAINS	537 655	-	-	-	-	-	-

En €	Répartition des ressources d'investissement					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
PLOMBIERES-LES-BAINS	127 656	3 175 802	249 953	396 678	1 004 996	153,4 %	687,3 %
FORETS-PLOMBIERES-LES-BAINS	23 944	18 056	-13 752	37 347	-11 295	-	-
ASST-PLOMBIERES-LES-BAINS	131 409	41 709	64 885	286 496	283 107	-1,2 %	115,4 %
EAU-PLOMBIERES-LES-BAINS	105 956	139 989	162 582	205 438	617 308	200,5 %	482,6 %
ANIMATIONS-PLOMBIERES-LES-BAINS	496 969	-	-	-	-	-	-

En €	Répartition des emprunts de l'exercice					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
PLOMBIERES-LES-BAINS	0	1 632 367	0	0	398 000	-	-
FORETS-PLOMBIERES-LES-BAINS	0	0	0	0	0	-	-
ASST-PLOMBIERES-LES-BAINS	0	0	0	0	250 000	-	-
EAU-PLOMBIERES-LES-BAINS	0	0	0	0	493 000	-	-
ANIMATIONS-PLOMBIERES-LES-BAINS	0	-	-	-	-	-	-

En €	Répartition des emplois d'investissement					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
PLOMBIERES-LES-BAINS	229 856	1 124 296	737 247	911 127	1 216 029	33,5 %	429,0 %
FORETS-PLOMBIERES-LES-BAINS	2 356	11 375	8 534	0	14 342	-	508,7 %
ASST-PLOMBIERES-LES-BAINS	75 902	88 052	128 545	86 998	243 434	179,8 %	220,7 %
EAU-PLOMBIERES-LES-BAINS	147 525	202 774	170 983	148 352	356 844	140,5 %	141,9 %
ANIMATIONS-PLOMBIERES-LES-BAINS	461 413	-	-	-	-	-	-

En €	Répartition des remboursements de dette					Évolution	
	2015	2016	2017	2018	2019	2018/2019	2015/2019
PLOMBIERES-LES-BAINS	203 773	273 262	285 485	225 403	277 429	23,1 %	36,1 %
FORETS-PLOMBIERES-LES-BAINS	0	0	0	0	0	-	-
ASST-PLOMBIERES-LES-BAINS	75 355	78 806	82 414	86 188	90 135	4,6 %	19,6 %
EAU-PLOMBIERES-LES-BAINS	28 212	29 404	30 648	31 944	33 296	4,2 %	18,0 %
ANIMATIONS-PLOMBIERES-LES-BAINS	54 867	-	-	-	-	-	-

## **Actif**

À l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

## **Annuité de la dette**

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

## **Autofinancement**

(voir Capacité d'autofinancement)

## **Bases nettes**

En ce qui concerne les « taxes ménages » à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les bases nettes imposées sur le territoire communal au profit de la commune s'entendent déduction faite des éventuelles réductions de bases accordées sur délibération par la commune ou décidées par l'État.

## **Besoin en Fonds de Roulement (BFR)**

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement. La collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource. Dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

## **Bilan**

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement), l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

## **Capacité d'AutoFinancement Brute (C.A.F Brute)**

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement.

En section de fonctionnement, les calculs sont opérés selon l'optique « Crédit net » ou « Débit net » ce qui signifie respectivement « Crédit – Débit » ou « Débit – Crédit ». Les données tiennent alors compte des annulations de titres ou de mandats de l'exercice et des comptes de terminaison 9, à valeur soustractive. Par exemple, le débit net du compte 60 comprend le débit des comptes 601 à 608, moins le crédit de ces mêmes comptes (pour les annulations de mandats), moins le crédit du compte 609 (qui réduit le montant au débit du 60) et plus le débit de ce même compte (pour les annulations de titres portant sur le 609).

La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

## **Capitaux et assimilés**

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

## **Charges de fonctionnement réelles**

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement. Il s'agit des débits nets des comptes 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67 (sauf 675 et 676).

## **Charges de fonctionnement courantes**

En analyse financière M14, les charges courantes correspondent aux charges de fonctionnement liées au cycle d'exploitation c'est-à-dire hors coût du financement des investissements (charges financières) et du coût de renouvellement des immobilisations (dotations aux amortissements) et des charges exceptionnelles. Il s'agit donc des débits nets des comptes (60, 61, 62, 63, 64, 65).

## **Compensations**

Allocations versées par l'État aux collectivités locales pour compenser des pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidées par voie législative.

## **Contribution Économique Territoriale (CET)**

Elle est composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Elle a été créée en 2010 en remplacement de la taxe professionnelle.

### **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

Impôt direct perçu à partir de 2011 exclusivement au profit des communes et des EPCI. Elle est due chaque année par les personnes physiques ou morales ou par les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent en France, à titre habituel, une activité professionnelle non salariée.

### **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**

Impôt direct perçu à partir de 2011 au profit de toutes les collectivités territoriales. Elle s'applique aux entreprises entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises et dont le chiffre d'affaires excède 152 500 €. Le produit de la CVAE est ensuite réparti à hauteur de 26,5 % pour le secteur communal, 48,5% pour les départements et 25 % pour les régions.

## **Décile**

Le décile permet en statistique de diviser un ensemble de données, triées selon une relation d'ordre, en 10 parts égales, de sorte que chaque partie représente 1/10 de l'échantillon de population.

Dans cette trame, la collectivité est comparée à des collectivités de la même strate nationale d'appartenance.

## **Dépenses d'équipement**

Il s'agit des débits des comptes 20, 21 et 23 - Crédits des comptes 237, 238. Figurent ici tous les équipements qui s'ajoutent ou retournent dans le patrimoine mobilier et immobilier de la commune : acquisitions et travaux nouveaux, retour de biens affectés, concédés...

## **Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)**

Versements de l'État mis en place en 2011 pour compenser la perte nette globale de ressources fiscales de chaque catégorie de collectivités résultant de la réforme fiscale (suppression de la taxe professionnelle). Pour chaque catégorie de collectivités, le panier de ressources 2010 avant réforme (y compris la compensation relais de la TP) est comparé au panier de ressources 2010 après réforme, ce qui permet de déterminer les collectivités « gagnantes » et « perdantes ».



### **Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)**

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles. Il correspond au crédit net des comptes (70, 71, 72, 73, 74, 75) - Débit net des comptes (60, 61, 62, 63,64, 65).

### **Financement disponible**

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

### **Fonds Nationaux de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)**

Mis en place en 2011, l'objectif est de neutraliser les effets négatifs ou positifs de la réforme fiscale portant suppression de la taxe professionnelle pour chaque collectivité à l'intérieur d'une même catégorie.

### **Fonds de roulement**

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

### **Médiane**

En statistique, la médiane correspond à la valeur qui permet de couper un ensemble des valeurs en deux parties égales. Dans cette trame, la collectivité est comparée à des collectivités de la même strate nationale d'appartenance.

### **Potentiel Financier**

Le potentiel financier correspond au produit fiscal potentiel d'une commune majorée des dotations forfaitaires perçues par celle-ci. Utilisé notamment pour la répartition des dotations de péréquation versées par l'État aux communes, il permet d'apprécier la richesse d'une commune sur la base des taux moyens nationaux appliqués. Pour de plus amples informations, se référer au site « [collectivité-locales.gouv.fr](http://collectivité-locales.gouv.fr) ».

### **Produits de fonctionnement réels**

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement. Il s'agit des crédits nets des comptes 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77 (sauf 775, 776, 777) et 79.

### **Produits de fonctionnement courants**

En analyse financière M14, les produits de fonctionnement courants correspondent aux produits liés au cycle d'exploitation c'est-à-dire hors des produits des cessions d'actifs, des produits financiers, des produits exceptionnels et des transferts de charges. Il s'agit donc des débits nets des comptes 70, 71, 72, 73, 74, 75.

### **Résultat de fonctionnement ou résultat comptable**

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classes 7 et 6 de la section de fonctionnement.

### **Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti (TAFNB)**

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes et de leurs groupements qui correspond au transfert des parts départementale et régionale du foncier non bâti vers le secteur communal. Le taux de cette taxe est figé. Le produit de cette taxe ne peut donc évoluer qu'en fonction de l'évolution des bases.

### **Service public à caractère administratif (SPA)**

Répondent à la notion de SPA, les missions traditionnellement hors du champ concurrentiel et traditionnellement imparties au secteur public (fourniture de l'éclairage public, voirie, etc...). Rien ne s'oppose à ce que l'activité d'un SPA soit retracée dans un budget annexe bien que traditionnellement retracée dans le budget principal des collectivités.

### **Service public à caractère industriel et commercial (SPIC)**

Pour qualifier un service public d'industriel et commercial, la jurisprudence met en œuvre plusieurs critères. Tout d'abord, l'activité doit relever d'un secteur traditionnellement imparti aux entreprises privées. D'autre part, le service doit être exploité dans des conditions similaires à celles d'une entreprise privée (de manière à éviter les distorsions de concurrence). Enfin, les ressources du service doivent provenir des redevances perçues auprès des usagers, celles-ci devant en principe assurer l'équilibre budgétaire du service. Quelques exemples de SPIC : l'activité de transport de voyageurs, la fourniture d'eau, etc... Les services publics à caractère industriel et commercial dont la gestion est assurée par les collectivités locales doivent (sauf exceptions) être retracés au sein d'un budget annexe (de manière notamment à individualiser le coût du service pour l'utilisateur).

### **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

Impôt direct facultatif, additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle est due par tout propriétaire d'une propriété imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties dans une zone où les déchets sont collectés. Les bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sont indiquées pour leurs montants nets (c'est-à-dire après réductions éventuelles suite à délibérations).

### **Taxe d'Habitation (TH)**

Impôt direct perçu depuis 2011 uniquement au profit des communes et de leurs groupements. Elle est due par l'occupant au 1er janvier de l'année d'imposition d'un immeuble affecté à l'habitation, que ce soit à titre de résidence secondaire ou de résidence principale, et quelle que soit sa qualité (propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit). Elle est calculée à partir de la valeur locative cadastrale, qui correspond au loyer annuel théorique que pourrait produire un immeuble bâti ou non bâti, s'il était loué dans des conditions normales.

### **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB)**

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes, de leurs groupements et des départements. Elle est due par le propriétaire d'immeuble au 1er janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 50 %.

### **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)**

Impôt direct perçu depuis 2011 au profit des communes et de leurs groupements. Elle est due par le propriétaire du terrain au 1er janvier de l'année d'imposition. La taxe est assise sur la valeur locative cadastrale de la propriété diminuée d'un abattement forfaitaire de 20 %.

### **Trésorerie**

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.